



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

**NOUVELLES RÉSERVES DE LA BIOSPHÈRE CANADIENNES INSCRITES
AU RÉSEAU INTERNATIONAL DE L'UNESCO**

Ottawa, le 20 septembre 2007 – Fundy (Nouveau-Brunswick) ainsi que Manicouagan – Uapishka (Québec) ont été désignées Réserves de la biosphère par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la science et la culture (UNESCO). Une expansion considérable de la Réserve de la biosphère de l'Arche de Frontenac (Ontario) a aussi été approuvée.

La désignation de la Réserve de la biosphère de Fundy est une première au Nouveau-Brunswick. La désignation découle d'un processus participatif compréhensif, incluant la création du Réseau régional de la biosphère de Fundy, ainsi que d'activités de recherche de longue date. Le site est caractérisé par une amplitude de marée spectaculaire ainsi que par l'accueil de milliards d'oiseaux migrateurs chaque année. Le territoire reconnu inclut la ville de Moncton et deux universités. Il bénéficie de l'appui d'un vaste réseau de partenaires.

La désignation de Manicouagan – Uapishka (Québec) en fait la plus grande Réserve de la biosphère au Canada. Elle s'étend du sud du St. Laurent jusqu'au cratère de Manicouagan au nord. Outre ses caractéristiques naturelles remarquables - dont la forêt boréale et une aire d'alimentation des baleines, les mines, la foresterie industrielle et des barrages hydro-électriques constituent d'importantes activités économiques de la région. La participation du secteur privé et de la communauté locale Innue, l'éducation publique et la concertation ont été des pierres angulaires pour cette région qui constitue un modèle de développement durable.

La Réserve de la biosphère de l'Arche de Frontenac (Ontario), désignée par l'UNESCO en 2002, a soutenu la communauté en créant des liens entre les organisations de conservation, de développement économique et social, ainsi que les groupes éducatifs et scientifiques situés dans la région. Son nouveau territoire comprend désormais l'intégralité du canton de Frontenac Sud, y compris le Parc provincial Frontenac.

David A. Walden, le secrétaire général de la Commission canadienne pour l'UNESCO, s'est dit « confiant que ces trois sites contribueront de façon significative à inspirer d'autres dans la poursuite d'objectifs visant le développement durable. Ils constituent un pas prometteur pour l'évolution des réserves de la biosphère modernes, où divers groupes partagent une volonté de collaborer, guidés par une vision commune et souhaitable pour le futur de leur région. »

Les désignations ont été annoncées à la réunion du Conseil international de coordination du Programme l'Homme et la biosphère (MAB) qui s'est déroulée à Paris, du 18 au 20 septembre 2007. Le Réseau mondial de l'UNESCO des Réserves de la biosphère compte désormais 529 sites répartis dans 105 pays.

Les Réserves de la biosphère sont des aires portant sur des écosystèmes terrestres et côtiers ou marins qui visent à promouvoir des solutions pour réconcilier la conservation de la biodiversité avec son utilisation durable. Elles sont reconnues sur le plan international tout en demeurant sous l'autorité souveraine de l'État dans lequel elles sont situées. Les Réserves constituent des laboratoires vivants où la recherche, la surveillance, l'éducation publique, le renforcement des capacités et l'implication des communautés locales sont encouragés pour promouvoir un développement socio-économique viable.

La Commission canadienne pour l'UNESCO mène ses activités sous l'égide du Conseil des Arts du Canada. Elle sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile et cherche à promouvoir la participation d'organisations et de particuliers canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, la communication et l'information. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est la seule agence du Système des Nations Unies comprenant des commissions nationales assumant ce rôle dans chacun des États membres.

- 30 -

Source: Dominique Potvin
Chargée de programme, Sciences naturelles
Commission canadienne pour l'UNESCO
1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 5517
Dominique.potvin@unesco.ca

Informations additionnelles :

Peter Etheridge, directeur, Réserve de la biosphère de Fundy
(506) 433-3645; pether@rogers.com

Jean-Philippe Messier, directeur, Réserve de la biosphère Manicouagan – Uapishka
(418) 293-2548; jpmessier@globetrotter.net

Don Ross, directeur exécutif, Réserve de la biosphère de l'Arche de Frontenac
(613) 659-4824; don@fabr.ca

Contexte

Fundy et Manicouagan – Uapishka s'ajoutent aux 13 Réserves de la biosphère existantes au Canada (selon l'ordre chronologique): Mont Saint-Hilaire (Québec), Waterton (Alberta), Long Point (Ontario), Mont Riding (Manitoba), Charlevoix (Québec), Escarpement du Niagara (Ontario), Clayoquot Sound (Colombie-Britannique), Lac Redberry (Saskatchewan), Lac Saint-Pierre (Québec), Mont Arrowsmith (Colombie-Britannique), Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse (Nouvelle-Écosse), Arche de Frontenac (Ontario) et le Littoral de la baie Georgienne (Ontario).

Des comités ou organisations locales coordonnent les activités de chacune des Réserves de la biosphère au Canada. L'Association canadienne des Réserves de la biosphère (ACRB), un organisme sans but lucratif, fournit quant à elle le soutien et les occasions de réseautage.

Pour plus d'information :

http://www.unesco.org/mab/mabProg_fr.shtml

<http://www.biosphere-canada.ca/accueil.asp>